

**21 ème RALLYE REGIONAL des VIGNES DE REGNIE**  
**du 19 et 20 MARS 2010**

-----  
**PROGRAMME DU RALLYE**

Parution du règlement	le	8 Février
Ouverture des engagements	le	8 Février
Clôture des engagements	le	8 Mars à minuit
Parution du Carnet de route	le	13 Mars
Publication de la liste des engagés	le	17 Mars
Vérification administrative et technique de 18 H 00 à 22 H 00	le	19 Mars
Vérification administrative et technique Et de 7 H 00 à 8 H 30	le	20 Mars
Publication des équipages admis au départ à 9 H 00	le	20 Mars
Départ de Régnié-Durette à 09H45	le	20 Mars
Publication de l'ordre de départ avec reclassement (Calcul sur ES 1) Après la 1 ère Section à 14H00	le	20 Mars
Arrivée à Régnié-Durette 1 <sup>er</sup> voiture à partir de 20 H 03	le	20 Mars
Publication des résultats officiels du rallye 30 Minutes après		
L'entrée au parc du dernier concurrent arrivé	le	20 Mars
Remise des prix à 23 H 00	le	20 Mars

**ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile du Beaujolais avec le concours ,  
Du CRU REGNIE et du COMITE DES FETES DE REGNIE-DURETTE,  
Organise le 21 eme RALLYE RÉGIONAL des VIGNES de REGNIE  
Le 19 ET 20 Mars 2010

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA,

Sous le permis d'organisation

N° **R55** en date du : **26/01/2010**

Et du Comité Régional du Sport Automobile Rhône-Alpes

N° **R3** en date du : **18/01/2010**

**Secrétariat du Rallye : Adresse Postale**

**RALLYE DES VIGNES DE REGNIE**  
446 Route des Serves 69400 ARNAS  
TEL/FAX: 04.74.65.29.62 asab@asab.fr

**Permanence pour retirer le ROAD BOOK**

**Le SAMEDI 13 MARS 2010 de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00**

**Le DIMANCHE 14 MARS 2009 de 8 H 30 à 12 H 00**

**Au caveau de Régnié-Durette**

## 1.1P OFFICIELS.

Président Collège	Mr Louis Jean VILLARD	12774
Membre Collège	Mr Herve BESSON	15182
Membre Collège	Mr Robert MORANGE	1981
Secrétaire du collège	Mme Corinne BEFFY	27682
Juge de Fait	Mr Joël JACQUIOT	41730
Juge de Fait	Mr René DESROCHE	1726
Directeur de course	Mr Jacques BRANCHE	3088
Directeur de course adjoint	Mr Daniel BERTHON	1621
Directeur de course adjoint	Mr Denis MOCELLIN	3310
Directeur de course adjoint Tricolore	Mr Thierry HERITIER	1713

### EC 1.3.5.

Directeur de course adjoint ES St BONNET Mr Didier ROSSIGNOL

### EC 2.4.6

Directeur de course adjoint ES REGNIE	Mr Elie MICHON	4766
Commissaire technique responsable	Mr André BOIVIN	3572
Commissaire technique	Mr Alain BILLOUD	13082
Commissaire technique	Mr Jean Claude CARRE	13049
Commissaire technique	Mr Gérard JOUVHOMME	51582
Chargé des relations avec les concurrents	Mr Andre GUIBLAIN	7081
Chargé des relations avec les concurrents	Mr Nicole GUIBLAIN	7079
Classements informatiques	Mr Jean Paul DURAND	27683
Responsable des commissaires	Mr Jean Louis CHAPUIS	10183
Relation presse	Mme. Nicole DEMARE	12869

## 1.2P Eligibilité

Le Rallye des VIGNES de REGNIE compte pour

- la coupe de France des RALLYES 2010
- le challenge du Comité Régional du Sport Automobile Rhône-Alpes, 2010

## 1.3P Vérifications

Les horaires des vérifications seront consultables sur le site *asab.fr*

Elles auront lieu : (L'Espace Loisir à REGNIE-DURETTE)

**le Vendredi 19 Mars de 18 H 00 à 22 H et le Samedi 20 Mars de 7 h à 8h30**

Tous les équipages participant au rallye doivent se présenter au complet aux vérifications administratives et avec leur voiture aux vérifications techniques conformément au programme.

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Les vérifications finales, en cas de démontage, seront effectuées :

**Garage W.BOSCH 76 r Gén Leclerc 69430 BEAUJEU Taux horaire de la main-d'œuvre 45 € TTC /Heure**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1 Demande d'Engagement - Inscriptions

**3.1.5P** Toute personne qui désire participer au rallye doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le :

**Lundi 8 Mars 2010 à minuit, (cachet de la poste faisant foi).**

**3.1.10P** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

### 3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés

a) Avec la publicité facultative des organisateurs à ..... 260 €

**b) Pour les équipages (Pilote et Copilote) licenciés à L' A.S.A.B. 210 €**

- c) sans la publicité des organisateurs à.....520 €

Le règlement de l'engagement sera à établir au nom : **A.S.A. Beaujolais**

**3.1.12P** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Pour la confirmation d'engagement se référer à la liste des engagés visibles sur le site : asab.fr

**Les pilotes prioritaires perdront leur priorité d'engagement dès l'ouverture d'une liste d'attente mais en cas de participation à l'épreuve, ils retrouveront leur priorité sur l'ordre des départs.**

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 20% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve,
- de 40% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P Assistance**

Conforme au règlement standard FFSA

### **4.3.2.3P Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

Seront communiquées pour le règlement définitif ou par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P Description**

Le Rallye des Vignes de REGNIE représente un parcours de 199.59 Km De 1 étape et 3 sections

Il comporte 6 épreuves de spéciales d'une longueur totale de 38.70 Km.

Les épreuves spéciales sont	1 <sup>er</sup> Etape	E S 1 /3/5	Col de St BONNET	7.3KM
		E S 2/4 /6	CRU REGNIE	5.9 KM

*Un Reclassement sera effectue*

*au départ de la 2 eme section part rapport au classement de L'ES 1*

*Il pourra être annule par la direction de course si besoin est.*

L'itinéraire figure dans l'annexe "itinéraire:

### **6.2P Reconnaissances**

Conforme au règlement standard FFSA

#### **6.2.6P Reconnaissances**

**Seulement 3 passages au total par ES et par concurrent sont autorisés**  
**Pour L'ES 2/4/6 CRU REGNIE et Pour L'ES 1/3/5 Col de St BONNET**

***Le Samedi 13 Mars 2010 et le Dimanche 14 Mars 2010***  
***de 9 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17H 30***

**Des contrôles seront effectués**

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

**7.1P**      **DEPART** : Le temps sera à la minute pleine décomptée par le chronométréur  
Une cellule photo électrique servira de preuve pour les départs anticipés  
              **ARRIVEE** : Une cellule photo électrique couplée à un chronomètre sera placée  
sur chaque ligne de d'arrivée, des épreuves de classement.  
              Le temps pris en compte sera celui des cellules, arrondi au 10 éme de seconde.

### **7.2P** Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

**7.2.11P** Les signes distinctifs des Commissaires sont

- *Commissaires de route: chasuble orange*

## ARTICLE 8P - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 10P. PRIX - COUPES .....

	SCRATCH	GROUPE			CLASSE					
		+ de 3 partants	2 et 3 partants	1 partant	1 partant	2 et 3 partants	4 à 7 partants	8 à 11 partants	12 à 15 partants	+ de 16 partants
1er	410€	190€	190€	110€	120€	260€	260€	260€	260€	260€
	+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE
2éme	310€	160€					160€	160€	160€	160€
	+ COUPE	+ COUPE					+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE
3éme	210€							120€	120€	120€
	+ COUPE							+ COUPE	+ COUPE	+ COUPE
4éme									90€	90€
									+ COUPE	+ COUPE
5éme										70€
										+ COUPE

1er EQUIPAGE FEMININ 230 € + 1 COUPE

*Les prix seront cumulables.*

**TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES**  
**18430 €**

*Des coupes seront offertes à des commissaires de l'épreuve par tirage au sort.*

*La remise des prix se déroulera l'Espace loisir de REGNIE-DURETTE*

*le : 20 Mars 2010 A : 23H00*